

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. CONCLUSION DE CONTRAT

Les dispositions du Code suisse des obligations sont applicables au présent contrat. Une réservation est considérée comme conclue dès que l'hôtel l'a confirmée par écrit et que l'avance demandée a été versée ou qu'un numéro de carte de crédit a été indiqué. Nous nous réservons le droit de débiter directement les frais d'annulation sur la carte de crédit indiquée comme garantie. La souscription d'une assurance pour frais d'annulation est recommandée.

2. PRIX/MOYENS DE PAIEMENT

Les prix résultent du contrat conclu. Nos prix s'entendent en CHF, service et TVA compris. Les taxes de séjour sont facturées en sus, par personne et par nuitée.

Nous acceptons les moyens de paiement suivants: American Express, Mastercard, Visa, Maestro, Postcard et argent liquide. Les chèques ne sont pas admis, nous vous remercions de votre compréhension à ce propos. Notre relation bancaire est la suivante:

Adresse de la banque: SB Saanen Bank, CH-3780 Gstaad
IBAN CH68 0634 2016 1010 9440 7
B-Clearing: 6342
Swift RBABCH22342

3. CHAMBRES

Les chambres sont disponibles dès 15.30 h le jour d'arrivée et jusqu'à 11.00 h le jour du départ. En cas de restitution tardive de la chambre par un hôte, les tarifs suivants sont applicables:

- jusqu'à 16 h: supplément de CHF 80.–
- jusqu'à 18 h: supplément de CHF 100.–
- après 18 h: prix intégral de la chambre.

En cas de restitution tardive de la chambre, l'hôtel se réserve le droit d'en retirer les objets personnels de l'hôte et de les conserver, contre paiement, dans un dépôt adéquat de l'hôtel.

La chambre est exclusivement réservée aux hôtes enregistrés. Une autorisation (écrite) de l'hôtel est nécessaire pour céder une chambre à une tierce personne ou l'utiliser avec une personne supplémentaire. La sous-location et la location de la chambre confiée, ainsi que son utilisation à d'autres fins que l'hébergement, doivent avoir été acceptées au préalable et par écrit par l'hôtel. Les prestations incluses dans le contrat sont déterminées de manière individuelle et confirmées par la réservation de l'hôte.

Aucun droit à une chambre spécifique ne peut être garanti aux hôtes.

Si, en dépit d'une réservation, aucune chambre n'est disponible à l'hôtel, ce dernier doit proposer une prestation de remplacement de valeur analogue dans un autre hôtel de catégorie comparable ou supérieure. Les éventuels suppléments de coûts liés à l'hébergement de remplacement sont à la charge de l'hôtel. Si un hôte refuse la chambre de remplacement, l'hôtel est tenu de lui rembourser immédiatement les montants déjà versés (p. ex. acomptes). L'hôte ne peut faire valoir aucune autre prétention.

4. DISPOSITIONS D'ANNULATION

A. ANNULATION DE RÉSERVATION OU ABRÈGEMENT DE LA DURÉE DE SÉJOUR

Réservations individuelles

Les annulations doivent être communiquées par écrit. Aucun frais n'est perçu pour une annulation annoncée un mois avant la date d'arrivée. A partir de 30 jours avant la date d'arrivée, nous facturons au maximum 3 nuitées. Lorsqu'une réservation est annulée 5 jours ou moins avant la date d'arrivée, nous facturons l'arrangement réservé à 100% si nous ne pouvons trouver de réservation de remplacement. Cette même règle s'applique à une arrivée retardée ou à un départ prématuré. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous recommandons de souscrire une assurance pour frais d'annulation.

Réservations de groupes

Trois mois avant la date d'arrivée, nous vous prions de verser un acompte de 70% du montant du séjour et de nous communiquer le nombre définitif d'hôtes ainsi que la liste de leurs noms. Les annulations doivent être communiquées par écrit. Les acomptes versés ne sont pas restitués. Lorsqu'une réservation est annulée 30 jours ou moins avant la date d'arrivée, nous facturons l'arrangement réservé à 100% si nous ne pouvons trouver une réservation de remplacement. Cette même règle s'applique à une arrivée retardée ou à un départ prématuré. Afin d'éviter tout désagrément, nous vous recommandons de souscrire une assurance pour frais d'annulation.

B. RÉSILIATION DU CONTRAT PAR L'HÔTEL

L'hôtel est autorisé en tout temps, pour des raisons concrètes et justifiables, de se retirer à titre exceptionnel et avec effet immédiat du contrat par une déclaration écrite.

Des raisons concrètes et justifiables sont par exemple:

- un acompte ou une garantie préalablement convenus qui n'ont pas été versés dans le délai fixé par l'hôtel;
- un cas de force majeure ou d'autres circonstances indépendantes de la volonté de l'hôtel rendant l'accomplissement du contrat objectivement impossible;
- la réservation ou l'utilisation des locaux sous le couvert d'indications fallacieuses ou erronées, par exemple en ce qui concerne l'identité de l'hôte, le but de l'utilisation ou celle du séjour;
- l'hôtel a des raisons de supposer que la mise à contribution des prestations convenues risque de perturber son activité commerciale, la sécurité d'autres hôtes ou l'image de l'hôtel;

- l'hôte n'est plus en mesure de tenir ses engagements financiers (faillite ou saisie infructueuse) ou est en cessation de paiements;
- le but ou l'objet du séjour est illicite.

En cas de retrait de l'hôtel pour les raisons précitées, l'hôte ne peut prétendre à aucune indemnité et le dédommagement pour les prestations réservées reste dû.

5. OPTIONS

Les données relatives aux options sont contraignantes pour les deux parties. A l'échéance du délai fixé pour les options, et sans autre communication, l'hôtel peut disposer des chambres/locaux ou prestations en options. La confirmation doit parvenir à l'Hôtel Bernerhof au plus tard le dernier jour de l'option du délai.

6. CLÉS

Les clés de chambre remises restent la propriété de l'hôtel. Une perte de clé doit être immédiatement signalée à la réception et sera facturée à l'hôte.

7. INTERNET

Des données d'accès à Internet sont remises à l'hôte par la réception. Cette prestation est gratuite pour tous les hôtes. Une connexion stable n'est pas toujours garantie. L'hôte est responsable en cas d'abus ou de comportement illégal en relation avec l'utilisation d'Internet.

8. FUMÉE

Il est interdit de fumer dans tout l'hôtel (également dans les chambres), sauf dans les emplacements/pièces spécialement désignés à cet effet. Si un hôte devait malgré tout fumer dans sa chambre, les frais de nettoyage lui seront facturés. Si la chambre ne peut plus être relouée en raison de l'odeur de fumée, le nombre de nuitées correspondant sera facturé.

9. ANIMAUX

Les animaux ne peuvent être hébergés qu'après accord express et moyennant un supplément dans les chambres Sud du 1^{er} étage de l'hôtel.

Le propriétaire de l'animal est tenu de veiller de manière correcte sur son animal durant son séjour ou de s'assurer qu'une tierce personne s'en occupe de façon adéquate et à ses frais. D'éventuels dommages ou frais supplémentaires (p. ex. pour le nettoyage) lui seront facturés dans leur totalité.

10. OBJETS TROUVÉS

Les objets trouvés sont conservés pendant six mois et renvoyés, sur demande, à l'hôte qui a pu en attester la propriété. Les frais et les risques relatifs à l'envoi sont à la charge de l'hôte.

11. RESPONSABILITÉ

A. HÔTEL

Dans le contexte des possibilités légales, l'hôtel décline toute responsabilité envers l'hôte pour les négligences bénignes et moyennes et ne répond que de dommages intentionnels ou causés par de graves négligences.

En cas de dysfonctionnements ou de dommages, l'hôtel fera son possible pour y remédier dès que l'hôte aura signalé le problème. Si l'hôte ne signale pas le défaut à l'hôtel dans les délais, il perd tout droit à une réduction du montant fixé dans le contrat.

L'hôtel est responsable des objets apportés par l'hôte conformément aux dispositions légales, c'est-à-dire jusqu'à concurrence de CHF 1000.-. En cas de négligence bénigne ou moyenne, l'hôtel ne peut pas être tenu responsable. Si des objets de valeur (bijoux, etc.), de l'argent comptant ou des documents ne sont pas remis à l'hôtel pour être conservés en lieu sûr, l'hôtel est libéré de sa responsabilité dans le contexte des possibilités légales. Lorsqu'un éventuel dommage n'est pas annoncé à l'hôtel immédiatement après sa découverte, les exigences de l'hôte ne seront pas prises en considération.

L'hôtel n'est responsable à aucun titre des prestations pour lesquelles il a servi d'intermédiaire entre un tiers et l'hôte. En cas de vol et de dommages au matériel fourni par un tiers, l'hôtel décline toute responsabilité.

B. HÔTE

L'hôte répond envers l'hôtel de tout dégât et de toute perte causés par lui-même, des personnes qui l'accompagnent, l'assistent ou participent à sa manifestation, sans que l'hôtel ne doive apporter la preuve de sa culpabilité. La responsabilité d'une utilisation correcte et d'une restitution conforme de tous les aménagements mis à disposition par l'hôtel et acquis sur mandat auprès de tiers incombent à l'hôte, qui répond des dommages et des pertes.

Les chaussures de ski, de randonnée ainsi que les chaussures à piques ou les crampons doivent être conservés dans les locaux prévus à cet effet, au sous-sol (et non dans les chambres).

L'Hôtel Bernerhof décline toute responsabilité pour les activités dans et autour de l'hôtel, qu'il s'agisse d'accidents, de blessures ou de la perte d'objets, même si ces activités ont été proposées par l'hôtel, recommandées à l'hôte et/ou réalisées par un tiers.

L'hôte est responsable des dépenses et des prestations fournies par l'hôtel envers des tiers.

C. TIERS

Lorsqu'un tiers se charge de la réservation pour l'hôte, il est réputé solidairement responsable avec l'hôte envers l'hôtel, en tant que responsable de la commande, pour toutes les obligations découlant du contrat. Indépendamment de cela, toute personne passant commande est tenue de transmettre à l'hôte toutes les informations importantes concernant la réservation, en particulier les présentes Conditions générales.

12. SÉCURITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Les hôtes doivent respecter les prescriptions de protection incendie de l'Hôtel Bernerhof, en particulier le libre accès aux issues de secours, le respect de l'interdiction de fumer, etc.

Nous attirons l'attention de nos hôtes sur le fait que, pour leur sécurité, le hall d'entrée de l'hôtel ainsi que le sous-sol sont surveillés par vidéo.

Nous nous engageons à préserver le secret quant aux données personnelles de nos hôtes.

13. FOR JURIDIQUE

Seul le droit suisse est applicable à toutes les conventions contractuelles, de réservation ou supplémentaires et aux Conditions générales. Le lieu de l'exécution et de paiement est le site de l'hôtel. Le for juridique est **Gstaad/Thoune**, canton de Berne, Suisse

14. DISPOSITIONS FINALES

Les modifications ou compléments à ce contrat ou à une confirmation de réservation doivent être communiqués si possible par écrit. Toute modification ou tout complément décidés unilatéralement par l'hôte sont sans effet. Par sa signature du contrat ou de la confirmation de réservation, ou en confirmant son séjour, l'hôte déclare avoir accepté ces Conditions générales.

.

Gstaad, le 20 février 2014